



**AVIS DE LA COTATION N°014/DC/CR-ES/CIPM/2025 DU
07 JUIL 2025 POUR L'ENTRETIEN ORDINAIRE DES BATIMENTS A
USAGE DES SERVICES DU CONSEIL REGIONAL DE L'EST.**

FINANCEMENT : Budget du Conseil Régional de l'EST - Exercice 2025.

1. Objet de la Cotation

Le Président du Conseil Régional de l'Est lance une consultation en procédure d'urgence pour l'entretien ordinaire des bâtiments à usage des services du Conseil Régional de l'Est.

2. Consistance des prestations

La consistance de ces prestations est principalement l'entretien et le maintien dans un état de propreté le siège de la Collectivité Territoriale Décentralisée ainsi que ses trois annexes.

3. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés de droit camerounais dûment agréées, et remplissant les conditions d'accès à la commande publique conformément à la réglementation en vigueur.

4. Financement

Les prestations, objet de la présente de Demande de Cotation, sont financées par le Budget du Conseil Régional de l'Est de l'exercice 2025, imputation budgétaire N° :

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est en ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou babillard du Conseil Régional de l'Est.

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

Il est possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation (DC) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des **frais d'achat de la DC de Dix mille (10 000) FCFA**, auprès de la **Recette Régionale des Finances du Conseil Régional de l'Est**.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 9 000 000 FCFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbré et acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève 180 000 FCFA; (*il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur*) et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

Pour la soumission en ligne, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 21/09/2025 à 13h. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **copie de sauvegarde** », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

- Nb Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative;
- 15 MO pour l'Offre Technique;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/09/2025 à 14 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué dans la salle de réunion du Conseil Régional de l'Est sise à carrefour Radio.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

12. Recevabilité des Cotations

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels¹. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans la Demande de Cotation relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques ion et à la qualification des soumissionnaires.

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission acquittée et timbrée par un timbre fiscal à l'ouverture des offres ;
- Pièce falsifiée ou scannée ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- non satisfaction de 3/4 des critères essentiels ;
- absence ou omission d'un sous-détail de prix quantifié.

13.2-Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

N°	Désignation	Oui/Non
1	Références du prestataire	
2	Capacité financière	
3	Délai de livraison	
4	Preuve de l'acceptation des conditions du Marché	

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 03 (trois) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Sans objet.

16- Attribution

17

Le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l’offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l’annexe III sis au carrefour Teerenstra-nkolbinkon, porte 109 Tél : (237) 222 24 28 28 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d’ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l’Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

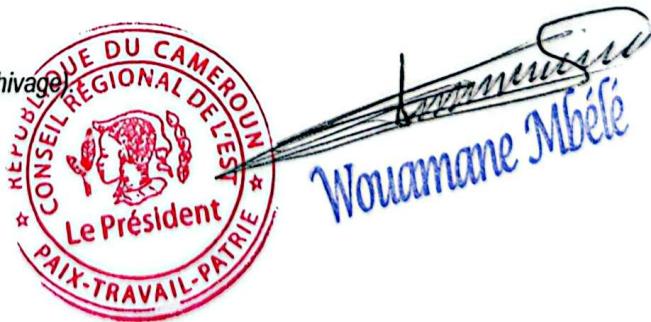
07 JUIL 2025

Bertoua, le _____

LE PRESIDENT.

Ampliations :

- MINMAP/DR/ES;
- ARMP/ES (pour publication et archivage);
- Président CIPM/CR/ES;
- Marchés (archivage);
- Affichage CR-ES.



Wouamane Mbéle